

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2009 CHALAUX

COMPTE RENDU

Date d'envoi de la convocation : 04/03/2009

Le 23 mars 2009, à 19h 00, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes des Portes du Morvan à Brassy, sous la présidence de Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président en date du 04 mars 2009.

Membres présents :

Robert SAUTEREL, Michel PETETIN (Bazoches), Fabien BAZIN (Lormes), Yves GIRARDOT, Patrice GRIMARDIAS (Chaloux), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD (Brassy), Jean-Claude JACQUINOT (Marigny L'Eglise), Michel NICOT (St Martin du Puy), Thomas PLOUVIN (Empury), Jean MORIN, Lucienne BIARDOUX, (Dun Les Places), Odile RAPPENEAU (St André),

Procurations :

M. THEVENIN à Jean Sébastien HALLIEZ, Dominique MAJDANSKI à Sylvie SACCANVILLE

Excusés :

Christelle JEANNIN (St Martin du Puy), Bernard PLEUTIN (Empury), Fabien BUSSY (Dun-les-Places), GRANGER Daniel (St André en Morvan) , Hélène PINGUET, PAUL Christian, LACROIX Jean Pierre, BOURGEOT Jean Marc (LORMES), Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise),

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Vote du compte administratif/ Gestion
- ✓ Vote du budget
- ✓ Vote du taux d'imposition
- ✓ Convention de diffusion de spectacles avec la compagnie du globe
- ✓ Proposition d'achat d'un camion benne de secours pour les ordures ménagères
- ✓ Primes aux agents des ordures ménagères
- ✓ Etude pour la création d'une maison médicale : consultation pour un architecte
- ✓ Tourisme :
 - Etang du Goulot
 - Point sur la création des pistes VTT en forêt de Breuil
 - Convention pour le parcours éco-pagayeur avec l'association ACTIVITAL
- ✓ Questions diverses.

1/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF/GESTION

A/ BUDGET GENERAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés		99 627,46	43 584,96		43 584,96	99 627,46
Operations de l'exercice	1 134 519,94	1 032 103,25	811 763,35	575 824,22	1 946 283,29	1 607 927,47
TOTAUX	1 134 519,94	1 131 730,71	855 348,31	575 824,22	1 989 868,25	1 707 554,93
Résultats de clôture	2 789,23		279 524,09		282 313,32	
Restes à réaliser			216 538,00	482 861,00	216 538,00	482 861,00
TOTAUX CUMULES	2 789,23		496 062,09	482 861,00	498 851,32	482 861,00
RESULTATS DEFINITIFS	2 789,23		13 201,09		15 990,32	

B/ BUDGET ORDURES MENAGERES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés		1 962,51	7 221,23		7 221,23	1 962,51
Operations de l'exercice	566 611,74	581 494,52	36 696,53	86 371,84	603 308,27	667 866,36
TOTAUX	566 611,74	583 457,03	43 917,76	86 371,84	610 529,50	669 828,87
Résultats de clôture		16 845,29		42 454,08		59 299,37
Restes à réaliser			5 841,00		5 841,00	
TOTAUX CUMULES		16 845,29	5 841,00	42 454,08	5 841,00	59 299,37
RESULTATS DEFINITIFS		16 845,29		36 613,08		53 458,37

C/ ZONE D'ACTIVITE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés		3 773,12		2 451,49		6 224,61
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		3 773,12		2 451,49		6 224,61
Résultats de clôture		3 773,12		2 451,49		6 224,61
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		3 773,12		2 451,49		6 224,61
RESULTATS DEFINITIFS		3 773,12		2 451,49		6 224,61

IL N'Y A PAS D'OPPOSITION NI D'ABSTENTION POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET LE VOTE DU COMPTE DE GESTION.

2/ VOTE DU BUDGET

(VOIR ANNEXE)

3/ VOTE DU TAUX D'IMPOSITION

A/ TAUX POUR LES TAXES LOCALES DIRECTES

Montant attendu à taux fixe: 337 023 €
 Pourcentage d'augmentation à voter: 1,56

Produit attendu: 342 280 ((337023*1,56%) + 337 023))

Le coefficient: 1,0155983 (342280/337023)

	ancien taux	coefficient	taux 2009	base	Produit
TH	1,83	1,0155983	1,86	5 284 000,00 €	98282
TFB	2,92	1,0155983	2,97	3 692 000,00 €	109652
TFNB	9,57	1,0155983	9,72	571 300,00 €	55530
TP	2,48	1,0155983	2,52	3 139 000,00 €	79103
TPZ	7,92	1,0155983	8,04	1 200,00 €	97

342664

LE VOTE DU TAUX POUR LES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES EST APPROUVE A L'UNANIMITE

B/ VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Zone de perception	Bases Prévisionnelles 2008	Produits attendus 2008	Bases prévisionnelles 2009	Produits attendus 2009
01 Fréquence 5	752725	104328	781263	108283
02 Fréquence 4	1249966	173245	1289319	178700
03 Fréquence 3	618003	85655	638963	88560
04 Fréquence 2	602524	83510	619171	85817
05 Fréquence 1	259194	35924	272982	37835
TOTAL	3482412	482662	3601698	499195

Le taux en 2008 était de 13.86%. Avec cette simulation le taux pour 2009 reste le même c'est à dire 13.86%.

L'augmentation de 0% du taux d'imposition est approuvée à l'unanimité.

Attributions de subventions aux associations :

Les associations qui ne figurent pas dans ce tableau comme ayant fait l'objet d'aide de la part de la Communauté de Communes se verront adresser une lettre dans laquelle il est stipulé que l'attribution de ces aides seront différées dans le temps.

4/ CONVENTION DE DIFFUSION DE SPECTACLES AVEC LA COMPAGNIE DU GLOBE

La compagnie du Globe propose une nouvelle pièce de théâtre intitulée « Histoires Naturelles » de Jules Renard.

Un courrier avait été envoyé à toutes les communes afin de savoir si l'opportunité d'une diffusion pouvait les intéresser.

La communauté de Communes propose de prendre en charge une partie des frais de diffusion, ce qui allégerait la charge pour les communes.

Le spectacle coûte 950 € (les frais de la SACD 13,50% sur le montant de la recette de la billetterie, plus les trois repas pour les artistes seront à la charge de la commune).

La communauté de Communes des Portes du Morvan propose de prendre en charge la moitié des frais générés par cette diffusion sous forme de subvention allouée à la Compagnie du Globe.

Cela représenterait une dépense de 475 €/ commune, soit un total de 1 900 €.

Les quatre communes qui semblent être intéressées sont :

- Bazoches
- Saint André en Morvan (La commune de Saint André en Morvan souhaite diffuser le spectacle Rrrrrah quelle époque au lieu d'Histoires Naturelles. Cela est accepté)
- Lormes
- Saint Martin du Puy

Le Président avait proposé de verser cette somme sous forme de subvention. Les élus souhaitent que ces sommes soient versées sur présentation de factures.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **Approuve la proposition.**
- **Autorise le Président à signer les mandats pour ces sommes.**

5/ PROPOSITION D'ACHAT D'UN CAMION BENNE DE SECOURS POUR LES ORDURES MENAGERES

Souvent les conseillers ont débattu lors des conseils communautaires pour savoir si oui ou non il fallait remplacer le camion des ordures ménagères qui semblait ne plus être très performant.

Une solution a été trouvée. Un camion de remplacement qui a fait l'objet de plusieurs réparations est en vente au garage SAMIFRA de Nevers pour la somme de 13 500 €.

Le bureau communautaire a donné l'autorisation pour signer le bon de commande. Ce camion, plus adapté au terrain et plus petit, permettra les jours de mauvais temps ou de panne de remplacer notre camion.

6/ PRIMES AUX AGENTS DES ORDURES MENAGERES :

Les agents qui sont à l'arrière du camion des ordures ménagères ont des conditions de travail difficiles. En plein air, ils subissent souvent le mauvais temps. C'est une mission difficile aujourd'hui. Les relations avec la population sont en règle générale difficiles.

Aujourd'hui, trois agents sont à ce poste dont un stagiaire et un titulaire.

La Communauté de Communes propose de donner une prime à ces agents pour la pénibilité du travail qui pourrait être celle des missions des sous préfetures.

Les conditions pour l'attribution de cette prime seraient les suivantes :

- Etre adjoint technique de deuxième classe titulaire
- Etre rippeur à l'arrière du camion.

Les conditions pour le retrait de la prime :

- Mauvais comportement envers les habitants et agressivité
- Retard ou non présentation au poste de travail
- Changement de poste
- Non respect de la hiérarchie (absence aux convocations aux réunions, manque de coordination avec l'ambassadeur du tri)

Le coefficient choisi pour l'attribution de la prime est de 0.7, cela ferait une augmentation de l'ordre de 67 € brut sur la fiche de paye de ces agents.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **Approuve la proposition avec les conditions mentionnées.**
- **Autorise le Président à signer les arrêtés individuels.**

7/ ETUDE POUR LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE : CONSULTATION POUR UN ARCHITECTE

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté a pris la compétence « aménagement de maisons médicales et de santé » lors du conseil communautaire du 06 novembre 2008.

Le Président propose de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la maison médicale. Il demande à l'assemblée de l'autoriser à la lancer.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **Autorise le Président à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la maison médicale .**

8/ TOURISME :

- ETANG DU GOULOT

Les études sur ce dossier avancent bien. A titre de rappel, deux ont été lancées : une concernant l'économie et la faisabilité du projet, une autre concernant l'architecture et le paysage (cette dernière est évaluée à 9 000 € HT) .

Le rendu de ces études se fera dans le courant du mois d'avril.

- POINT SUR LA CREATION DES PISTES VTT EN FORET DE BREUIL

L'écriture du cahier des charges est en cours, la consultation devrait être lancée début avril.

Après avoir présenté la convention qui lierait la Communauté de Communes au Parc Naturel Régional du Morvan, le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **Approuve la convention**
- **Autorise le Président à la signer.**

- CONVENTION POUR LE PARCOURS ECOPAGAYEUR AVEC L'ASSOCIATION ACTIVITAL

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la mise en place des équipements sur le parcours écopagayeur est terminée. Les audio guides présentent un aspect défectueux qui est celui du son. La société à qui nous les avons commandés propose de les changer gratuitement. Après avoir présenté la convention avec Activital qui régie les modalités de gestion des audio guides, le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **Approuve la convention**

- **Autorise le Président à la signer.**

9/ QUESTIONS DIVERSES.

- **INFORMATION SUR LE GIP E BOURGOGNE.**

Le GIP E Bourgogne est une plate-forme de dématérialisation des marches. Cela est fait dans l'objectif d'économiser du papier. Au lieu de sortir tous les documents sous format papier les entreprises pourront directement répondre sur la plate-forme. Cela demande une participation de 1 995€ en 2009 / 3 023€ en 2010.

La cotisation d'adhésion, ticket d'entrée redevable uniquement au moment de l'adhésion de la communauté de communes, est gratuit pour toute adhésion avant le 30/06/2009.

Au delà, son montant s'élèverait à 1 511€ et se cumulerait avec la cotisation annuelle la première année uniquement.

Cette plate-forme propose d'autres services comme celui du parapheur électronique.

- **PRAIRIES DE MONTOUR CREATION DU PARKING**

Il s'agit de créer un parking pour accéder aux prairies de Montour. C'est un lieu protégé mais rendu peu accessible. Un parking pour les bus et voitures rendrait cet endroit plus accessible. Il y a entre 6 000 et 12 000 € de dépenses à faire, subventionnés par 40% de DGE, et 50% de CG. Il est demandé d'autoriser le Président de signer un bail emphytéotique avec le CG propriétaire des terrains.

Le Président propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux pour la création d'un parking	13 752,00 €	DDR	4 500,90 €	30%
		Conseil Général	7 501,50 €	50%
Signalétique	1 251,00 €	Autofinancement	3 000,60 €	20%
TOTAL	15 003,00 €	TOTAL	15 003,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **Approuve le plan de financement proposé.**
- **Autorise le Président à établir les dossiers de subventions.**
- **Autorise le Président à signer le bail emphytéotique**

- **CONVENTION POUR LA VALORISATION DU LAC DU CRESCENT.**

La valorisation du lac du Crescent va nous associer avec la communauté de communes Morvan-Vauban afin de réaliser une étude. La CC Morvan Vauban sera porteuse du projet et a demandé à ce titre une participation à la CCPM puisque la commune de Marigny est intégrée au projet. Il est demandé d'autoriser le Président de signer une convention, elle représente une participation de 3 000 € pour la CCPM

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **Approuve la convention**
- **Autorise le Président à la signer.**

CF PIECE JOINTE

- **PROPOSITION D'AVENANT AUX CONTRATS D'ASSURANCES :**

- Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement de pistes VTT sur la forêt domaniale de Breuil. Un devis pour la création d'un avenant à notre contrat d'assurance VILLASSUR a été demandé. Cette modification entraînerait un supplément annuel de cotisation de 185 €. Le Président propose d'accepter cette proposition.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **Approuve la proposition**
- **Autorise le Président à signer l'avenant**

- Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la communauté de Communes s'est équipée d'un camion de remplacement uni compartimenté pour le ramassage des déchets ménagers. Celui-ci sera utilisé en cas de panne.
Le Président propose de retenir l'offre de la société Groupama.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **Approuve la proposition**
- **Autorise le Président à signer le devis.**

- **CONVENTION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DE COTISATIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION:**

Le centre de gestion propose de signer une convention pour qu'il puisse établir un prélèvement automatique des sommes que nous lui devons par trimestre. Ce prélèvement se fera en fonction de ce qui avait été versé en 2008. Les montants de cotisations n'augmentent pas, ce sont les modalités de paiement qui évoluent.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **Approuve la convention**
- **Autorise le Président à la signer.**

- **ADHESION A POINT CONTACT EMPLOI PARTAGE EN MORVAN « GROUPEMENT D'EMPLOYEURS »**

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet du groupement d'employeur. Il propose à l'Assemblée d'y adhérer, la cotisation annuelle représente 50€ et les services rendus sont intéressants notamment pour la gestion du personnel.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **Approuve la proposition**
- **Autorise le Président à la signer.**

- **MEMOIRE DE DUN LES PLACES**

Suite à une première rencontre avec l'architecte, il a été relevé un problème d'ordre topographique. L'architecte propose de faire travailler un géomètre sur le terrain pour établir un relevé topographique. La CCPM n'a pas encore fait évaluer le montant de travaux, compte tenu du retard que nous avons déjà sur cette opération, le Président propose que soit délégué au Bureau communautaire le soin d'accepter ou non d'établir les travaux en fonction du montant que celui-ci représente.

Les autres questions diverses soulevées :

- La communauté de communes pourrait proposer d'inclure une phrase du genre « Communauté de Communes du Parc Naturel Régional du Morvan » sur son papier en tête pour monter l'appartenance au Parc.
- La commission des finances qui n'a pas fait l'objet de délibération est la suivante : Jean Claude Jacquinet, Fabien BAZIN, Michel PETETIN, Yves GIRARDOT.
- La Communauté de Communes testera la grave dense à partir du 10-15 avril 2009.